

Québec, le 14 mars 2020

À tous les membres du personnel  
de la Commission scolaire des Découvreurs

**OBJET : Fermeture des établissements scolaire**

Bonjour,

Par mesure de précaution, pour assurer la santé et la sécurité des élèves et de tous les acteurs des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la population, le gouvernement a décidé de procéder à la fermeture de tous les établissements des différents ordres d'enseignement au Québec.

Pour l'instant, les établissements seront fermés du 16 au 27 mars 2020, incluant les services de garde et toutes les activités scolaires des élèves prévues pendant cette période. La réouverture de tous les établissements sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation qui est suivie de près. Cette mesure préventive s'appuie sur l'évaluation faite par la Direction nationale de santé publique de la progression de la pandémie de la COVID-19.

Pendant cette période, le traitement salarial du personnel, en fonction des activités déjà prévues, sera maintenu pour l'ensemble des employés de la CSDD. Toutefois, des services jugés essentiels par la Commission scolaire devront être rendus et en ce sens, certaines prestations de travail devront être maintenues par des membres du personnel en fonction de l'évaluation de la situation.

Ainsi, pour la Commission scolaire des Découvreurs, dès **lundi 16 mars**, je demande à tous les concierges, secrétaires et directions des établissements scolaires de se rendre au travail, de **9 h à 12 h**, afin de permettre l'accès aux bâtiments aux parents et membres du personnel qui désirent récupérer leurs effets personnels.

Pour le centre administratif de la Commission scolaire, pour la journée du **lundi 16 mars**, seuls les gestionnaires des différents services sont requis au travail afin de planifier les opérations administratives essentielles à maintenir.

Au cours de la journée de lundi, une nouvelle communication sera transmise à l'ensemble du **personnel non enseignant** afin de préciser les activités qui seront maintenues et celles ou ceux d'entre eux dont la prestation de travail, en totalité ou en partie, sera maintenue.

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à communiquer avec votre supérieur immédiat. Tout comme vous, nous tentons de faire pour le mieux pour faire face à une situation exceptionnelle et imprévue.

Je vous remercie à nouveau de votre collaboration et de votre compréhension.

Le directeur général,



Christian Pleau